



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Nelley Média

Version : septembre 2026. Modèle principalement destiné aux clients professionnels (B2B).

ARTICLE 1 — IDENTIFICATION DU PRESTATAIRE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont proposées par :

NELLEY MÉDIA

PEROT Coralie

Entrepreneur individuel / Micro-entreprise

SIREN : 838750578

SIRET : 83875057800026

Siège social : 5 résidence de la Seigneurie 91700 Villiers sur Orge

E-mail : contact@nelley-media.fr

Téléphone : 07.61.49.72.47

Ci-après dénommée « **Nelley Média** » ou « **le Prestataire** ».

ARTICLE 2 — OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Nelley Média propose et réalise ses prestations auprès de ses clients professionnels.

Nelley Média propose principalement :

- des prestations de **montage vidéo et création de contenus courts** ;
- des prestations d'**assistance administrative et organisationnelle**.

Les prestations effectivement commandées par le Client sont précisées dans le devis, contrat ou document commercial correspondant.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

ARTICLE 3 — PRESTATIONS DE MONTAGE VIDÉO ET CRÉATION DE CONTENU

Nelley Média propose actuellement les offres suivantes :

Premier Réel — 29 €

Offre découverte permettant au Client de tester la prestation avant de s'engager sur une formule mensuelle.

Inclus :

- 1 Reel vertical jusqu'à 60 secondes ;
- montage simple ;
- cuts et sélection des passages utiles ;

- texte et/ou musique si nécessaire ;
 - 1 aller-retour de corrections ;
 - livraison du fichier MP4 prêt à publier.
-

Pack Essentiel — 149 € / mois

Formule destinée aux professionnels souhaitant commencer à publier régulièrement avec une prestation simple et accessible.

Inclus :

- 4 Reels par mois ;
 - format vertical 9:16 ;
 - durée de 15 à 60 secondes par Reel par défaut ;
 - sélection des passages utiles, cuts et rythme ;
 - texte à l'écran ;
 - musique / gestion du volume ;
 - sous-titres simples ;
 - 1 retour par vidéo ;
 - livraison MP4 prêt à publier.
-

Pack Régulier — 279 € / mois

Formule destinée aux professionnels souhaitant être présents chaque semaine et construire une identité reconnaissable.

Inclus :

- 8 Reels par mois ;
 - contenu du Pack Essentiel ;
 - identité visuelle : couleurs, police et style ;
 - création de couvertures / miniatures ;
 - conseil léger sur les hooks ;
 - 1 retour par vidéo ;
 - livraison MP4 prêt à publier.
-

Pack Premium — 399 € / mois

Formule destinée aux professionnels souhaitant une communication très régulière et davantage d'accompagnement.

Inclus :

- 12 Reels par mois ;
- contenu du Pack Régulier ;
- 2 retours par vidéo ;

- adaptation multi-réseaux ;
- priorité de traitement ;
- conseil contenu ;
- livraison MP4 prêt à publier.

Prestations supplémentaires

Toute prestation qui n'est pas expressément comprise dans l'offre choisie fera l'objet d'un devis complémentaire ou d'un accord écrit précisant son prix et ses conditions de réalisation.

Nelley Média se réserve la possibilité de faire évoluer ses offres et tarifs pour les nouvelles commandes. Les tarifs applicables à une commande déjà acceptée restent ceux convenus au moment de cette commande.

ARTICLE 4 — ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Nelley Média propose également des prestations d'assistance administrative et organisationnelle destinées notamment aux indépendants, artisans, commerçants et petites entreprises.

Ces prestations peuvent notamment comprendre, selon les besoins du Client :

- organisation et gestion des e-mails ;
- classement et organisation de documents ;
- archivage numérique ;
- préparation et suivi de dossiers ;
- tableaux et outils de suivi ;
- suivi administratif des clients ;
- rédaction et mise en forme de documents ;
- relances administratives ;
- organisation et planification ;
- facturation simple et suivi des règlements ;
- saisie et traitement de données ;
- autres tâches administratives convenues au préalable.

Les prestations administratives réellement confiées au Prestataire sont exclusivement celles définies dans le devis ou le contrat de prestation.

Sont notamment exclus :

- la tenue de comptabilité ;
- l'établissement ou la révision des comptes ;
- les déclarations fiscales ou sociales pour lesquelles une qualification professionnelle spécifique est requise ;
- le conseil juridique, fiscal ou comptable ;
- les opérations bancaires nécessitant un pouvoir ou une délégation ;
- les décisions relevant de la responsabilité du dirigeant.

Nelley Média intervient comme prestataire administratif et **ne se substitue pas au Client dans ses responsabilités légales, fiscales, comptables, sociales ou commerciales.**

ARTICLE 5 — DEVIS ET COMMANDE

Lorsque la prestation nécessite un devis, celui-ci précise notamment :

- la nature de la prestation ;
- les livrables ;
- la quantité ou le volume prévu ;
- le tarif ;
- les éventuelles prestations supplémentaires ;
- les délais ou modalités de réalisation ;
- sa durée de validité.

Le devis accepté par le Client constitue un engagement contractuel.

La commande devient définitive après acceptation du devis ou signature du contrat lorsque celui-ci est prévu.

ARTICLE 6 — CONTRAT DE PRESTATION

Pour les prestations récurrentes ou lorsque cela est prévu par Nelley Média, un **contrat de prestation de services** peut être conclu entre les Parties.

Le contrat précise notamment :

- la prestation choisie ;
- son périmètre ;
- sa durée ;
- son prix ;
- les modalités de paiement ;
- les conditions de résiliation ;
- les éventuelles conditions particulières.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et les conditions particulières du contrat ou du devis, **les dispositions spécifiques du devis ou du contrat prévalent pour la prestation concernée.**

ARTICLE 7 — TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux communiqués par Nelley Média au moment de la commande.

Les tarifs affichés pour les prestations présentées ci-dessus sont :

Prestation	Tarif
Premier Réel	29 €
Pack Essentiel	149 € / mois
Pack Régulier	279 € / mois
Pack Premium	399 € / mois
Assistance administrative	Selon devis

Les prix sont exprimés en euros.

Lorsque Nelley Média bénéficie de la franchise en base de TVA, les factures sont établies sans TVA et comportent la mention légale correspondante. Depuis le 1er septembre 2026, la référence CIBS correspondante est l'article **L. 223-3 du Code des impositions des biens et services**.

Les éventuels frais supplémentaires sont indiqués au Client avant leur engagement lorsqu'ils sont prévisibles.

ARTICLE 8 — MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modalités de paiement sont précisées sur le devis, le contrat et/ou la facture.

Sauf disposition contraire convenue par écrit :

- les prestations ponctuelles sont facturées selon les modalités prévues au devis ;
- les abonnements mensuels sont facturés mensuellement ;
- les factures sont payables à la date d'échéance indiquée sur la facture.

Pour les clients professionnels, les délais de paiement applicables sont ceux convenus entre les Parties dans le respect de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 9 — RETARD DE PAIEMENT

Tout retard de paiement entraîne, dès le jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture, l'application de pénalités de retard conformément à la réglementation applicable.

Le taux des pénalités de retard est fixé conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, sans pouvoir être inférieur au minimum légal applicable.

Ces pénalités sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Pour les clients professionnels, une **indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement** est due de plein droit en cas de retard de paiement, dans les conditions prévues par la réglementation.

Lorsque les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à cette indemnité, une indemnisation complémentaire peut être demandée dans les conditions légales.

ARTICLE 10 — EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Nelley Média met en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation des prestations convenues.

Les délais de réalisation sont ceux indiqués dans le devis ou le contrat.

Pour les prestations de montage vidéo, les délais commencent à courir à compter de la réception de l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation du travail.

Tout retard du Client dans la transmission des fichiers, informations, validations ou retours nécessaires peut entraîner un décalage du délai de livraison.

ARTICLE 11 — ÉLÉMENTS FOURNIS PAR LE CLIENT

Le Client s'engage à transmettre à Nelley Média les éléments nécessaires à la réalisation de la prestation dans un format exploitable.

Pour les prestations de montage vidéo, le Client peut notamment être amené à fournir :

- des rushs vidéo ;
- des photographies ;

- des logos ;
- des textes ;
- des indications ou briefs ;
- tout autre élément nécessaire à la réalisation du contenu.

Le Client garantit disposer des droits et autorisations nécessaires pour l'utilisation de ces éléments.

Nelley Média ne pourra être tenue responsable d'une atteinte aux droits de tiers résultant d'un contenu fourni par le Client, lorsque cette atteinte ne résulte pas d'une faute du Prestataire.

ARTICLE 12 — RETOURS ET CORRECTIONS

Le nombre de retours inclus dans chaque prestation est celui indiqué dans l'offre souscrite.

Pour rappel :

- Premier Réel : **1 aller-retour** ;
- Pack Essentiel : **1 retour par vidéo** ;
- Pack Régulier : **1 retour par vidéo** ;
- Pack Premium : **2 retours par vidéo**.

Un retour correspond à une demande de modification raisonnable portant sur la prestation initialement prévue.

Toute demande impliquant une refonte complète, une modification substantielle du brief initial ou une prestation supplémentaire pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire après accord du Client.

ARTICLE 13 — VALIDATION ET LIVRAISON

Les livrables sont transmis au Client par le moyen convenu entre les Parties.

Pour les prestations de montage vidéo, la livraison est effectuée au format **MP4**, sauf accord contraire.

Le Client s'engage à vérifier les livrables transmis et à communiquer ses éventuels retours dans les délais prévus au devis, contrat ou échange commercial.

ARTICLE 14 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les créations réalisées par Nelley Média dans le cadre d'une prestation restent soumises aux règles de propriété intellectuelle applicables.

Sauf stipulation contraire, le règlement intégral de la prestation conditionne l'acquisition par le Client des droits d'utilisation qui lui sont éventuellement accordés sur les créations livrées.

Les modalités précises d'utilisation, de reproduction, de diffusion ou d'adaptation peuvent être précisées dans le devis ou le contrat de prestation.

Les éléments préexistants appartenant à Nelley Média, notamment ses méthodes, templates, modèles, structures, outils, savoir-faire et ressources, restent sa propriété.

Le Client ne peut reproduire ou commercialiser ces éléments indépendamment des livrables qui lui ont été remis.

ARTICLE 15 — UTILISATION DES CRÉATIONS À TITRE DE RÉFÉRENCE

Sauf opposition expresse du Client ou engagement de confidentialité contraire, Nelley Média pourra utiliser les créations réalisées pour le Client dans son portfolio, ses supports de communication ou ses réseaux sociaux, à titre de référence professionnelle.

Cette utilisation pourra notamment prendre la forme de la présentation d'un montage vidéo ou d'un visuel réalisé pour le Client.

Lorsque le contenu comporte des données personnelles, des informations confidentielles ou des éléments sensibles, Nelley Média s'abstient de les diffuser sans autorisation appropriée.

ARTICLE 16 — CONFIDENTIALITÉ

Nelley Média s'engage à conserver confidentielles les informations, documents, données et accès dont elle pourrait avoir connaissance dans le cadre de ses prestations.

Cette obligation s'applique pendant la durée de la relation contractuelle et après sa cessation pour les informations qui, par leur nature, demeurent confidentielles.

Le Client s'engage également à ne pas divulguer les méthodes, documents internes ou informations confidentielles de Nelley Média.

ARTICLE 17 — DONNÉES PERSONNELLES ET RGPD

Dans le cadre de certaines prestations, notamment d'assistance administrative, Nelley Média peut être amenée à traiter des données personnelles pour le compte du Client.

Lorsque Nelley Média intervient en qualité de sous-traitant au sens du RGPD, les Parties mettent en place un **accord de sous-traitance des données personnelles conforme à l'article 28 du RGPD**.

Cet accord peut être annexé au contrat de prestation.

Les mesures appropriées sont notamment mises en place concernant :

- la confidentialité ;
- la sécurité des données ;
- la limitation des accès ;
- la conservation et la suppression des données ;
- la gestion des demandes relatives aux droits des personnes.

ARTICLE 18 — SÉCURITÉ DES ACCÈS

Lorsque la prestation nécessite l'accès aux comptes ou outils du Client, Nelley Média s'engage à utiliser ces accès uniquement pour les besoins de la mission.

Lorsque cela est techniquement possible, les Parties privilégient :

- des comptes utilisateurs dédiés ;
- des droits d'accès limités ;
- l'authentification à deux facteurs ;
- des solutions de stockage et de partage sécurisées.

À la fin de la prestation, les accès sont supprimés ou restitués lorsque cela est nécessaire.

ARTICLE 19 — RESPONSABILITÉ

Nelley Média est tenue à une **obligation de moyens**.

Sa responsabilité ne pourra notamment être engagée en cas de :

- transmission d'informations erronées ou incomplètes par le Client ;

- retard dans la transmission des éléments nécessaires ;
- indisponibilité d'une plateforme ou d'un outil tiers ;
- problème technique indépendant de son contrôle ;
- décision prise par le Client ;
- utilisation d'un contenu fourni ou validé par le Client.

Pour les prestations administratives, Nelley Média n'assume aucune responsabilité quant aux décisions prises par le Client sur la base des informations ou documents traités.

Le Client demeure responsable de ses obligations comptables, fiscales, sociales et juridiques.

ARTICLE 20 — OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- fournir des informations exactes ;
 - transmettre les éléments nécessaires dans les délais convenus ;
 - respecter les délais de validation ;
 - régler les factures à leur échéance ;
 - disposer des droits nécessaires sur les contenus transmis ;
 - informer Nelley Média de toute contrainte ou exigence particulière susceptible d'avoir un impact sur la prestation.
-

ARTICLE 21 — SUSPENSION DE LA PRESTATION

En cas de retard de paiement ou de manquement grave du Client à ses obligations, Nelley Média pourra suspendre l'exécution des prestations après information du Client, conformément aux dispositions du contrat et/ou des présentes CGV.

Les sommes correspondant aux prestations déjà réalisées restent dues.

ARTICLE 22 — RÉSILIATION DES PRESTATIONS RÉCURRENTES

Les modalités de résiliation des prestations récurrentes sont précisées dans le devis ou le contrat de prestation.

À défaut de stipulation particulière, une prestation mensuelle sans durée minimale peut être résiliée par l'une ou l'autre des Parties avec un **préavis de 30 jours**, par écrit.

Les prestations réalisées jusqu'à la date effective de fin de prestation restent dues.

ARTICLE 23 — FORCE MAJEURE

Aucune Partie ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

La Partie concernée informe l'autre Partie dans les meilleurs délais.

ARTICLE 24 — RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée par écrit dans un délai raisonnable après constatation du problème et, lorsque cela est possible, avant toute utilisation définitive du livrable concerné.

Les Parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable.

ARTICLE 25 — MÉDIATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Pour les clients consommateurs ou situations dans lesquelles les dispositions relatives à la médiation de la consommation sont applicables, les coordonnées du médiateur compétent sont communiquées dans les documents requis et sur le site internet de Nelley Média.

Pour les relations entre professionnels, les Parties recherchent prioritairement une solution amiable à tout différend.

À défaut d'accord amiable, le litige relève des juridictions compétentes conformément aux règles de droit applicables.

ARTICLE 26 — ÉVOLUTION DES CGV

Nelley Média peut modifier ses CGV afin de tenir compte de l'évolution de son activité, de ses offres ou de la réglementation applicable.

Les CGV applicables à une commande sont celles acceptées au moment de la conclusion de la relation contractuelle, sauf dispositions légales ou accord contractuel permettant leur modification.

ARTICLE 27 — ACCEPTATION

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter avant toute commande.

L'acceptation du devis, la signature du contrat ou toute commande confirmée conformément aux modalités convenues vaut acceptation des présentes CGV.

ANNEXE — GRILLE TARIFAIRE NELLEY MÉDIA

Offre	Contenu principal	Tarif
Premier Réel	1 Reel jusqu'à 60 sec + montage simple + 1 correction	29 €
Pack Essentiel	4 Reels / mois	149 € / mois
Pack Régulier	8 Reels / mois + identité visuelle + couvertures	279 € / mois
Pack Premium	12 Reels / mois + accompagnement renforcé	399 € / mois
Assistance administrative	Selon besoins définis au devis	Sur devis
